



Prélevée dans la nature, l'eau est un bien commun qui ne doit pas être commercialisé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION VENDREDI 12 mars 2021 19h EN DISTENCIEL VIA ZOOM.

Présents : François DEHLINGER ; Jean-Claude SCHAECHTER ; Jean Bernard ALMELA ; Sophie SCHONERT ; Marc SORIANO ; Gérard TOUSSAN.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12/02/2021

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu de la deuxième réunion du conseil d'exploitation des régies communautaires de l'eau et de l'assainissement du Mercredi 17 février 2021

François Dehlinger nous avait fait parvenir un compte rendu écrit de la réunion du conseil d'exploitation du mercredi 17/02/2021 repris ci-dessous.

<< Fin du contrat de DSP des STEP de CALLAS

Fin de contrat avec SAUR le 28/02/2021.

DPVA proposait une prolongation du contrat jusqu'en 2022 pour un montant de 40 K€ par an :

électricité -espaces verts pour 20 K€

charges de renouvellement 20 K€

SAUR refuse et veut 80 K€

Refus de DPVA qui reprend l'exploitation en régie avec une personne.

Demande complémentaire de DPVA : prolongation de 1 mois pour que la personne formée pour la reprise soit épaulée au démarrage. SAUR demande 12 000 € alors que DPVA ne veut pas plus de 8 000 €.

Conclusion > pas de d'aide complémentaire.

RàR de la part de la SAUR d'un montant de 42 000 €

- DPVA va vérifier que le RàR est bien de 42 000 € (aide d'un consultant CEREM et vérification sur 5 dernières années)

- DPVA avec le Maire va déterminer quels travaux à faire.

Visite de clôture le 27/2/2021.

Question CAD eau :

Avons nous en interne les compétences pour reprendre l'exploitation en cas de difficultés ?

Réponse DPVA :

On a des compétences en internes, mais pas toutes et on a la possibilité de faire appel à un sous traitant en cas de besoin.

CLAVIERS :

Maire en vidéo

3 options suite à fin de DSP

- 1. Renouvellement DSP*
- 2. Passage en Régie*
- 3. Prolongation de la DSP pour 2 ans*

Veolia a fait une proposition :

- Réparation des fuites au-delà de 8/an (contractuel) 5 000 € par an*
- Achat des compteurs (par commune) sup à 15 ans (loi) prévus dans prg de renouvellement 2 000 €/an*
- Renouvellement des branchements 3 300 €/an*

soit un total de 10 000€/an.

Le financement de ces 10 K€ annuels serait pris sur les 17 K€ prévus pour les investissements.

Conclusion :

Prolongation de la DSP pendant 2ans jusqu'au 30/10/2022 puis passage en régie.

SIVOM SUD :

Pas discuté à cause de heure.

Mais adopté.

Hors réunion :

SIVOM Sud, le nom est resté mais le sivom en tant qu'entité administrative n'existe plus conformément à la loi.

Mélange entre DSP et REGIES, il n'est pas possible de faire de différence au nom de l'équité au sein de EPCI (réponse ROGER), j'ai demandé que l'on puisse faire un point annuel sur le bilan Régies et le bilan DSP, pas d'opposition de la part de ROGER et CARRIERE, à suivre !

RPQS : il n'y aurait plus qu'un seul RPQS agrégé pour les communes de DPVA, j'ai demandé à ROGER si on pouvait avoir les RPQS par commune, il n'a pas dit non mais ne veut pas que cela lui donne plus de boulot.

Structure de la Régie communautaire, pas plus de précision par rapport à ce que m'a dit CARRIERE.

PV des réunions : il y a un PV pour chaque réunion qui a priori est diffusé aux participants. Je vais voir avec Mme CORNOT pour récupérer ceux existants. >>

François a le sentiment qu'à ce jour la Régie Publique Communautaire mise en place par la DPVA n'est pas en mesure de récupérer les DSP (Claviers est arrivé en fin de contrat de DSP avec Véolia, le conseil municipal a voté son passage régie communautaire. Claviers prolonge cependant sa DSP avec Véolia jusqu'à fin 2022). Il pense que l'absence des grandes communes telles que Vidauban, les Arcs et Lorgues au sein de la régie communautaire, nuit à sa bonne mise en place et à son bon fonctionnement. Après l'entrevue avec le maire de Lorgues, les entrevues avec la mairesse des Arcs et le maire du Vidauban devraient nous éclairer sur ses craintes.

- 3. Demande d'obtention d'informations et de document de travail avant chaque réunion du conseil de gestion et de la CCSPL.**

Faute de demande et donc de réponse sur ce sujet lors de la réunion du conseil d'exploitation du 17/03/2021, nous allons effectuer une demande écrite à Mr Christian STRAMBIO, président de la DPVA.

Gérard Toussan se charge d'écrire un modèle de lettre qu'il soumettra au collègue administrateur avant envoi.

4. Rencontre avec les maires des communes de Ampus et Flayosc en fin de contrat de DSP en 2021.

Christian Renou absent ne peut nous renseigner pour AMPUS.

Jean Claude Schaechter, pour Flayosc, n'a pas eu le temps de s'en occuper. Il effectuera les démarches d'ici la prochaine réunion.

5. Soutien de l'association au collectif anti-carrière de Mazaugues.
Participation à l'opération "recours gracieux de masse". Notre présence et participation à la manifestation du 06-03-2021 à TOULON.

Gérard informe sur le recours préparé par le collectif aidé par les deux avocats qui sera porté par le collectif et toutes les associations qui le soutiennent dont notre association. Ce recours, qui doit contenir tous les éléments relatifs aux problèmes d'urbanisme tel que les a soulevé Dany, a pour vocation une poursuite au contentieux. Toutes les associations n'irons pas au contentieux. En ce qui nous concerne nous ne pourrions y aller, même si nous le voulions car il aurait fallu exister depuis avant 2011, année de l'autorisation d'exploiter donnée par le préfet. Il précise que notre recours rentre dans le cadre d'une action de masse ayant pour but de soutenir le collectif en faisant pression sur le carrier et le maire de Mazaugues.

Sophie Schonert ajoute que notre recours, outre de souligner la problématique de l'eau mise en danger par l'exploitation de la carrière doit comporter également le volet relatif à la protection de l'environnement (Notamment, dans le règlement de Natura 2000 il y a des autorisations d'exploiter des carrières, il n'y a pas eu de demande par le carrier de destruction des espèces). Elle précise, que même si notre association est basée géographiquement sur le territoire de l'EPCI de la Dracénie, elle a pour objectif de défendre l'eau en termes de quantité et qualité, et ceci va au delà du seul territoire de la Dracénie.

Marc Soriano ajoute que l'objectif du Collectif anti-carrière et d'obtenir une jurisprudence qui, si elle est obtenue, nous sera bien utile si un problème identique nous arrivait sur notre territoire. Notre solidarité envers le CACM est incontournable.

François s'étonne que Monsieur Didier BREMOND Président du SMA (Syndicat Mixte de l'Argens et Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) qui a

les compétences eau et assainissement depuis janvier 2020, n'intervienne pas dans ce conflit.

Il est convenu que Sophie complète notre recours gracieux par le volet environnement et l'envoie avec AR au maire de Mazaugues et à Provence Granulat ainsi qu'une copie au CACM pour information.

6. Demande de subvention départementale.

Jean Bernard et François doivent se retrouver pour préparer le dossier de demande de subvention départementale.

7. Amélioration de notre communication (pins, banderole, articles de presse,,,, etc).

Jean Claude contactera Elise et Alain pour la réalisation de la banderole.

Sur le site web on ne peut obtenir qu'une adresse mail commune à tout le collège administrateur mai uniquement pour la réception.

On pourra pour l'émission de mails au nom de l'association, créer une messagerie chez un opérateur tel que free, orange, la poste, gmail, hotmail....etc. Les membres du conseil administrateur devront avoir les codes d'accès à cette messagerie.

8. Finances.

Sujet remis à la prochaine réunion.

9. Prochaine réunion.

Vendredi 2 avril à 19h en distenciel via ZOOM